

Notes d'allocution de
M. Mario Albert, surintendant de la distribution
Autorité des marchés financiers

L'Institut des fonds d'investissement du Canada
9 avril 2008

Hôtel Hyatt Montréal

Le texte lu fait foi.

Mesdames et messieurs bonjour,

Je voudrais tout d'abord remercier M. Eric Lapierre, président du Conseil des fonds d'investissement du Québec, et M. Stéphane Langlois, votre maître de cérémonie, pour leur accueil.

Vous comprendrez que ma présence aujourd'hui à cette tribune s'inscrit dans la partie « autres responsabilités connexes » de ma description de tâches.

Vous attendiez Jean St-Gelais. Jean ne peut malheureusement être présent aujourd'hui ayant été convoqué d'urgence par la ministre des Finances. Ayant passé l'essentiel de mes 12 dernières années au ministère des Finances du Québec, je peux témoigner du peu de marge de manœuvre dont dispose un fonctionnaire, même un dirigeant d'organisme comme l'Autorité, face à une convocation d'un ministre.

Ceci étant dit, j'aimerais vous féliciter pour le dynamisme de votre institut qui permet des rassemblements et des échanges sur les problématiques et les enjeux liés à l'industrie.

C'est donc avec plaisir que je vous entretiendrai du rôle de l'Autorité des marchés financiers. Vous savez, l'Autorité est de plus en plus ancrée dans le secteur financier québécois.

L'ensemble de nos activités le confirme. Nous faisons maintenant partie intégrante du paysage réglementaire! Nous sommes une organisation crédible! Une équipe solide de plus de 560 personnes qui sont situées à Québec, où est notre siège social, et à Montréal, dans les bureaux de la Tour de la Bourse.

Nous avons entamé en février dernier notre cinquième année d'activité. Et nous mettons toute notre énergie à remplir le mandat que le gouvernement du Québec nous a confié. Un mandat de taille, vous en conviendrez avec moi, qu'est celui d'encadrer les marchés financiers et de prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers.

Nous avons donc deux grandes tâches à accomplir :

- d'une part, nous nous assurons que les lois que nous appliquons dans le secteur financier sont respectées par les entreprises et les personnes qui œuvrent dans les domaines des valeurs mobilières, des assurances, de la distribution de produits et services financiers et des institutions de dépôt;
- d'autre part, nous devons veiller à la protection des consommateurs par nos activités d'encadrement, de surveillance, d'inspection, d'enquête, d'éducation et d'indemnisation.

Notre principal défi dans la réalisation de ce mandat est d'atteindre un juste équilibre entre un encadrement rigoureux des marchés financiers qui assure une protection optimale des consommateurs et la mise en place de mesures qui favorisent le développement du secteur financier québécois.

Dans cette recherche d'équilibre, l'Autorité fait preuve de leadership.

Elle s'adapte à l'évolution des marchés financiers pour mieux protéger les intérêts des consommateurs de produits et services financiers du Québec.

L'Autorité voit plus loin, elle veut être un joueur actif dans le développement du milieu qu'elle encadre. Elle fait évoluer la réglementation et ses moyens d'intervention au rythme des changements du secteur financier; c'est un processus continu.

Confiance des investisseurs

Pour que le secteur financier puisse pleinement jouer son rôle dans le développement économique, il faut qu'il y ait un degré élevé de confiance des investisseurs. Or, cette confiance a été ébranlée récemment par la crise des hypothèques à haut risque aux États-Unis qui a produit des effets négatifs partout dans le monde.

Elle a été ébranlée aussi par les divers scandales financiers qui se sont produits aux États-Unis et au Canada, et plus récemment en France avec celui de la Société générale. Au Québec, il y a eu le scandale Norbourg qui a mené son ex-PDG, Vincent Lacroix, à une récente condamnation en cour pénale de 12 ans de prison.

Même si cette condamnation constitue une première au Canada, elle ne doit pas nous faire oublier toute la souffrance vécue par les victimes. La sentence imposée à Vincent Lacroix ne pourra jamais complètement satisfaire un organisme de réglementation comme l'Autorité des marchés financiers.

Elle envoie toutefois un message très fort à toute la société que les crimes économiques ne seront pas tolérés. C'est une question de confiance, d'intégrité et de crédibilité. Les consommateurs s'attendent à ce que l'Autorité des marchés financiers prévienne ce genre de crimes, qu'elle en démasque les auteurs et qu'elle fasse condamner les escrocs à cravate. C'est notre responsabilité et nous entendons l'assumer pleinement! Tout comme il est de notre responsabilité d'encadrer de façon rigoureuse l'industrie des services financiers car nous voulons qu'elle se développe de façon harmonieuse, sans que soit affecté son capital le plus important : la confiance.

Depuis 2004, l'Autorité des marchés financiers s'emploie à mettre tout en œuvre pour assurer le développement de l'industrie, tout en protégeant les consommateurs et les investisseurs. Au départ, notre objectif était de créer un organisme de réglementation qui soit solide, crédible et durable. Aujourd'hui, on peut affirmer que l'Autorité est un joueur présent, actif et incontournable. Elle est un partenaire du secteur financier et, bien sûr, une référence en matière de protection du consommateur.

Concrètement, comment cela se traduit-il? Prenons le dossier du regroupement des Bourses de Toronto et de Montréal. Sans la présence d'un organisme provincial de réglementation tel que le nôtre, il reviendrait probablement à une autorité nationale, surtout dédiée aux intérêts de Bay Street, de décider de l'avenir de la Bourse de Montréal.

Or, les consultations publiques qui ont été tenues par l'Autorité les 26 et 27 mars dernier dans ce dossier nous ont permis d'offrir un lieu d'échange sur le positionnement de Montréal en ce qui a trait au centre des marchés des dérivés au Canada.

Voilà un exemple concret du rôle que l'Autorité des marchés financiers peut jouer afin de contribuer à doter le Québec d'institutions financières solides et, ainsi, d'assurer son développement économique.

Commission unique

Évidemment, plusieurs d'entre-vous diront qu'il serait préférable de se doter d'une commission des valeurs mobilières unique au Canada parce que 13 commissions, c'est trop compliqué, parce que ça freine le développement économique, parce qu'il faut assouplir les conditions de financement des sociétés et parce que ça coûterait moins cher aux sociétés pour accéder aux différents marchés au pays. À la suite de ces allégations, les professeurs Jean-Marc Suret et Cécile Carpentier, de l'Université Laval, ont mené une analyse rigoureuse à ce sujet.

Leur rapport nous apprend notamment que les coûts directs des émissions sont inférieurs à ceux comparables qui prévalent aux États-Unis et que les délais sont également plus courts. Au Canada, les financements sont pour la plupart de petite taille, essentiellement pour des PME, des entreprises en croissance. Ces financements s'effectuent localement et sont levés par des émetteurs de l'extérieur de l'Ontario dans une proportion de 77 %.

Or, le modèle de commission unique pourrait exclure un grand nombre d'entreprises en raison de leur trop faible capitalisation. Est-ce qu'une commission unique aurait une préoccupation pour le financement des entreprises et le développement des régions? Quelle serait votre réaction si l'on vous disait que vous ne pouvez avoir accès au financement parce que vous êtes trop petit, trop à risque?

Vous seriez certainement déçu et cela pourrait nuire au développement économique du Québec, tout autant qu'à celui du Canada. Par ailleurs, tout n'est pas parfait. Loin de là. Il y a certainement place à l'amélioration et c'est pourquoi nous consacrons beaucoup d'énergie, notamment, à harmoniser les règles qui encadrent le secteur financier.

L'Autorité prend partie pour cette harmonisation des règles du secteur financier au Canada parce que le Québec en tirera profit à long terme. À l'ère de la mondialisation, la concurrence vient de partout et elle nous force à revoir nos règles, à nous adapter et à innover.

Il y a là une occasion à saisir et vous pouvez compter sur l'engagement de l'Autorité des marchés financiers pour que, collectivement, nous soyons en mesure de relever ce défi. Voilà pourquoi, avec nos partenaires des autres provinces, nous développons le régime de passeport qui permet, entre autres, un accès plus souple aux marchés canadiens.

D'ici peu, les intervenants de l'industrie n'auront plus à répéter la même procédure d'inscription auprès de chacune des commissions des valeurs mobilières, dans chacune des provinces ou chacun des territoires pour avoir accès au financement. L'inscription au Québec sera reconnue à la grandeur du pays. Il s'agit d'une avancée importante qui favorise grandement la simplification des processus habituels.

Mais l'action de l'Autorité ne s'arrête pas là. Prenons par exemple le cas de la conformité. Depuis deux ans, le nombre d'enquêtes, d'inspections et de procédures pénales amorcées par l'Autorité a littéralement explosé. Nos interventions sont plus efficaces parce que nous avons amélioré nos procédures dans le traitement des plaintes et dans la gestion des dossiers.

Nous avons également choisi d'augmenter les ressources nécessaires pour réduire les délais. En 2005, il fallait près de quatre ans pour compléter un dossier d'enquête. L'an dernier, nous avons réduit les délais à 22 mois par enquête et au premier janvier 2008, nous avons atteint notre objectif de 12 mois, en moyenne, pour terminer une enquête. Aujourd'hui, les enquêteurs de l'Autorité sont en mesure de traiter davantage de dossiers – quatre fois plus qu'en 2005!

D'autres données témoignent des progrès enregistrés :

- le nombre de dossiers complétés est passé d'une vingtaine à plus d'une centaine par année!
- quant au nombre de poursuites intentées par l'Autorité, il a plus que doublé!

Si nous sommes en mesure de mieux assumer notre rôle, c'est aussi parce que nous sommes devenus un organisme entièrement intégré. Il faut se rappeler que l'Autorité des marchés financiers est née du regroupement de cinq organismes de réglementation, ce qui, vous en conviendrez, n'était pas un mince défi. Nous pouvons dire que nous avons relevé ce défi avec succès. Aujourd'hui, nos employés adhèrent à une même culture de sorte que nous sommes, plus que jamais, un organisme capable de s'adapter aux changements constants de l'industrie des services financiers.

Cette intégration complétée, nous sommes entrés dans une nouvelle phase où nous avons entrepris de doter l'Autorité d'expertises plus pointues, que ce soit :

- en matière de produits dérivés;
- d'encadrement des organismes d'autoréglementation;
- ou encore d'interventions sur le plan international.

Nous nous affairons aussi à doter l'Autorité de l'infrastructure technologique nécessaire à la surveillance en direct des marchés financiers. L'Autorité des marchés financiers travaille également à se doter des meilleures règles de gouvernance.

De fait, le Conseil consultatif de régie administrative est présentement à pied d'œuvre afin de faire de l'Autorité l'organisme de réglementation qui possède les normes les plus élevées en matière de gouvernance. Ce travail a été entrepris dès notre deuxième année d'existence, notamment par l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie, à la fois pour le président-directeur général et l'ensemble du personnel.

Nous avons la conviction qu'en donnant l'exemple, nous allons amener les intervenants du secteur financier à adopter de meilleures règles de gouvernance qui contribueront à renforcer la confiance du public envers leur industrie. Encore une fois, c'est une question d'intégrité et de crédibilité!

Bref, nous sommes engagés plus que jamais dans l'adoption de meilleures façons de faire et dans le recrutement de meilleures ressources qui nous permettront de mieux remplir notre mission de protéger le public et d'assurer le développement structuré et ordonné de l'industrie.

Qu'il s'agisse de distribution d'assurance dans les institutions financières, de mesures de gouvernance des sociétés publiques ou encore de l'établissement d'une commission unique des valeurs mobilières versus un régime de passeport, le défi est toujours le même.

Il faut identifier les meilleures façons d'encadrer l'industrie afin d'assurer une meilleure protection du public tout en préservant la compétitivité des joueurs en présence. C'est là le défi que nous nous efforçons de relever quotidiennement à l'Autorité des marchés financiers.

L'Autorité est au carrefour des grands enjeux qui concernent l'industrie des services financiers. La crise des hypothèques à haut risque en est un bon exemple. Cette crise soulève un certain nombre de questions auxquelles nous devons trouver des réponses puisqu'il en va de la confiance des investisseurs envers nos institutions financières. Voilà pourquoi l'Autorité va se pencher, une fois le post-mortem complété, sur les aspects suivants :

1. Les produits financiers sophistiqués sont-ils suffisamment transparents?
 - Qui gouverne les agences de crédit? Sont-elles en situation de conflit d'intérêts?
 - Pourquoi ont-elles donné à ces actifs des cotes aussi élevées? Et dans quel contexte cela a-t-il été fait?
2. Quelles directives doit-on se donner au sujet du recours aux lignes de crédit en cas de problème?

Un autre dossier important pour l'Autorité est celui de l'information fournie aux investisseurs lors de la vente de fonds – le dossier « Point of Sale ». Les organismes de placements collectifs sont tenus de communiquer une grande quantité d'information aux investisseurs.

Cela pose parfois certains problèmes.

- ✓ De nombreux investisseurs ont du mal à repérer et à comprendre les renseignements dont ils ont besoin parce que ceux-ci sont disséminés dans des documents longs et complexes.
- ✓ Les investisseurs trouvent parfois difficile de comparer des renseignements sur différents fonds.
- ✓ Aussi, il arrive que les investisseurs ne reçoivent pas les documents d'information avant de prendre une décision d'achat.

Cette situation n'est pas optimale. Dans le but d'assurer que l'investisseur dispose de renseignements pertinents sur les produits au moment où il en a le plus besoin, soit avant de prendre la décision de souscrire à un fonds, le Forum conjoint des autorités de réglementation des marchés financiers a entrepris un examen de ces enjeux.

Le Forum conjoint est composé de représentants de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite, du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Depuis 2003, ce Forum a mené des consultations publiques sur cette question. Bien que l'industrie des fonds mutuels et celle de l'assurance adhèrent à l'objectif de simplifier et d'améliorer la disponibilité de l'information disponible pour les investisseurs, les consultations ont fait ressortir plusieurs difficultés.

Globalement, le plus grand défi est d'obtenir le bon équilibre entre l'amélioration de l'information fournie aux investisseurs et les divers coûts additionnels que cela implique pour l'industrie. Le Forum conjoint procédera vraisemblablement à de nouvelles consultations l'été prochain. L'Autorité participera activement à ces consultations, tout particulièrement auprès des entreprises du Québec.

Les nouvelles obligations en matière d'information qui découleront de ces travaux auront un impact sur le travail des représentants oeuvrant dans l'industrie. Comme vous pouvez le constater, à titre d'organisme d'encadrement des services financiers, l'Autorité doit avoir la capacité d'agir rapidement pour faire face aux différents enjeux qui se présentent à elle. L'Autorité doit être en mesure d'appliquer les lois et les règlements qui vont permettre de maintenir la confiance des consommateurs et, en particulier, celle des investisseurs envers l'industrie.

En conclusion, j'aimerais insister sur le fait qu'il ne faut pas seulement voir l'Autorité des marchés financiers comme une police qui cherche à dicter sa loi. Il faut, au contraire, voir l'Autorité comme un partenaire qui partage les mêmes objectifs que l'ensemble des joueurs de l'industrie, soit la protection des consommateurs et des investisseurs, et la saine concurrence au sein de l'industrie.

Ce n'est qu'en poursuivant ces objectifs, en favorisant les échanges entre les différents partenaires, que nous allons préserver le capital le plus important d'une industrie en santé. Et ce capital, c'est la confiance.

Je vous remercie.